

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AMI n° 045/20/SONEB/DG/PRMP/DAAG/DLA/S PRMP du 04 SEP 2020

Contrôle et surveillance de la construction de la Direction Départementale Borgou-Alibori

BON A LANCER

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de passation des marchés paru dans le quotidien béninois d'information « LE MATINAL » n° 5737 du 31 décembre 2019 et publié sur le site des Marchés Publics du Ministère de l'Economie et des Finances (SIGMAP).
2. La Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a, dans son budget autonome 2020, prévu des fonds afin de financer la construction de la Direction Départementale Borgou-Alibori, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le contrôle et la surveillance desdits travaux.
3. Les prestations comprennent le contrôle des travaux de construction d'un bâtiment de type R+0 déjà entamé pour la Direction Départementale Borgou-Alibori, ainsi que l'assistance et le conseil à la SONEB. Le délai de réalisation de la mission est de sept (7) mois.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste des candidats (au moins trois (03) et au plus sept (07)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établie par l'autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ».

La sélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères	Note pondérée pour le critère
1. Expérience dans le domaine de l'étude et du suivi de construction de bâtiments (<i>5 points par expérience jusqu'à concurrence de 15 points</i>) ;	15
2. Nombre d'années d'expériences du bureau d'études - 10 ans et plus : 10 points - 5 à 9 ans : 5 points - moins de 5 ans : 0 point.	10
3. Expérience dans le contrôle et la surveillance de constructions de bâtiments administratifs (<i>10 points par expérience jusqu'à concurrence de 30 points</i>).	30
4. Organisation technique et managériale du cabinet - organisation technique du cabinet : 5 points ; - organisation managériale du cabinet 5 points.	10
5. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels Disposer d'un personnel clé composé d'au moins : - deux (2) Techniciens supérieurs en bâtiment, de niveau BTS génie civil, avec au moins 5 ans d'expérience en études et contrôles de construction de bâtiment (<i>10 points par technicien</i>) ; - un Technicien supérieur en électricité avec au moins 5 ans d'expérience en études et contrôle de câblage électrique (<i>7,5 points</i>) ; - un Technicien supérieur en réseau informatique ou télécommunication avec au moins 5 ans d'expérience en études et contrôle de câblage informatique (<i>7,5 points</i>).	35
	100

NB :

- La note minimale requise pour être présélectionné est de 70 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à trois (03) et supérieure à sept (07).
- En cas d'égalité de points, le soumissionnaire ayant présenté plus de références dans le domaine du contrôle et de la surveillance de constructions de bâtiments administratifs, sera retenu.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (Bureau 112 bis), 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Tél. : (229) 21 31 22 72 de 8 h 30 minutes à 12 h et de 15 h 30 minutes à 18 heures, ou consulter le site internet www.soneb.bj.
7. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat (cf. annexe).
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) - salle A1, sis à Akpakpa, à côté du Ministère de la Santé à 10 heures, au plus tard le **1.8. SEP. 2020** à 09 heures 30 minutes.
9. Les manifestations d'intérêts seront ouvertes le **1.8. SEP. 2020** au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) - salle A1, sis à Akpakpa, à côté du Ministère de la Santé à 10 heures.



Hugues

Hugues MEHOU
Personne Responsable des Marchés publics